

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 54 (1966)

Heft: 66

Artikel: Alliance de sociétés féminines suisses

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-271448>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHEZ NOUS ET A L'ETRANGER

BALE-VILLE

VICTOIRE!

La campagne en faveur du suffrage féminin fut menée par une Comité d'action, masculin, présidé par M. Ab Egg, conseiller d'Etat, appuyé par un groupe de jeunes interpartis, par le Centre de liaison des associations féminines, et discrètement soutenu par notre Association — mais que de travail derrière la scène... Teneur de la propagande : équité, démocratie, solidarité des hommes et des femmes dans tous les domaines.

Au cours des dernières semaines, l'espoir alternait avec le pessimisme, mais dimanche 26 juin, dès 14 h., nous savions que la partie était gagnée et c'est rayonnante que, très nombreuses, nous sommes réunies le soir pour célébrer notre victoire. Et beaucoup d'entre vous ont partagé notre joie. Nous avons reçu tant de messages de félicitations qu'il ne nous est malheureusement pas possible d'y répondre individuellement. Que chacune veuille bien trouver ici l'expression de nos plus vifs remerciements.

Doris Karmin
présidente de l'Association bâloise
pour le suffrage féminin

Par 13 713 « oui » contre 9141 « non », Bâle-Ville a adopté, le 26 juin, le suffrage féminin. La participation au scrutin a été de 34,5 %. C'est le premier canton de Suisse alémanique à établir l'égalité politique entre hommes et femmes dans les affaires communales et cantonales et cinq tentatives (déjà en 1920, 1927, 1946, 1954) ont été nécessaires pour en arriver là.

Les grands partis avaient donné des mots d'ordre favorables ; seuls quelques groupements ou voix isolées s'étaient élevés contre l'acceptation du projet.

Rappelons qu'en 1954, les femmes consultées se prononcèrent à 3 contre 1 pour l'obtention des droits politiques.

Après le refus du Tessin, ce premier bastion d'outre-Sarine enlevé constitue une belle et juste récompense pour toutes celles qui, depuis longtemps, œuvrent et luttent sans découragement pour l'institution de l'égalité des droits politiques.

Au tour de Zurich, en octobre prochain !

Commentaires italiens

Tandis que les journaux tessinois ont publié le résultat favorable de la votation de Bâle presque sans commentaires (au Tessin aussi les grands partis recommandent l'acceptation et, malgré cela...), un grand journal milanais lui a dédié une demi-colonne dont voici quelques lignes :

Au cours de ces trente dernières années, les électeurs bâlois ont refusé quatre fois l'égalité politique aux femmes. Les partisans du suffrage ont enfin la victoire ! Bâle se range à côté des cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel qui, depuis quelques années, ont donné aux femmes le droit de vote en matières communale et cantonale.

Contrairement aux citoyennes de divers autres cantons de Suisse alémanique, les Bâloise se réjouissent de pouvoir partager avec les hommes les charges politiques.

On a maintenant bon espoir que, sur les traces de Bâle, les cantons de Berne, Soleure, Argovie, Zurich et Schaffhouse saisiront l'occasion des votations qui se préparent pour donner aux femmes l'égalité politique.

Le premier projet en champ fédéral remonte à l'année 1913 et fut œuvre d'un député de Saint-Gall, le conseiller national Huber. Le peuple suisse rejeta alors le projet, et cela encore en février 1959 avec 523 306 voix contre 654 924 non.

L. C.

S'abonner à
FEMMES SUISSES
est une bonne affaire !

SOLIDARITÉ FÉMININE

Mme Suzanne Amrein-Graf

PHOTO - CINÉ - SOUVENIRS

27, quai des Bergues - Genève

BERNE

Importante motion sur le suffrage féminin

Comme il l'avait annoncé en mai, lors de l'assemblée des délégués du Suffrage, à Neuchâtel, M. Schmitt, de Genève, a déposé le 23 juin, au Conseil national, une motion demandant l'institution du suffrage féminin sur le plan fédéral.

Se référant au message du Conseil fédéral qui, en 1957, recommandait aux Chambres et au peuple une modification de la Constitution dans le même sens, le motionnaire estime que le moment est venu de soumettre à nouveau la question aux électeurs.

Aucune voix ne s'élève pour combattre la motion. M. von Moos, en l'acceptant au nom du Conseil fédéral, releva que « le résultat des études faites pour notre message de 1957 reste non seulement valable aux yeux de l'exécutif, mais il motive encore l'attitude du Conseil fédéral en ce qui concerne toute la question du suffrage féminin ».

Il ne reste plus qu'à attendre que le Conseil fédéral présente aux Chambres son projet de modification de la Constitution. Aucun délai n'a été fixé.

Nous reparlerons en septembre de la motion Schmitt.

Alliance de Sociétés féminines suisses

La séance du comité de l'Alliance a eu lieu à Berne, le 9 juin 1966. Les membres ont été heureux d'accepter les demandes d'admission de plusieurs associations et d'accueillir quelques nouveaux individuels. Il n'y a pas eu de discussion concernant l'assemblée des délégués tenue en mai 1966, mais on a souligné combien elle avait été bien organisée par les dames de Baden. La table ronde sur l'habitation ainsi que les expositions de Mme Darbre et de Mme Hohernoth ont été très appréciées. Le comité a décidé de tenir à Genève la prochaine assemblée. Quelles propositions de sujets à mettre à l'ordre du jour sont déjà parvenues et elles vont être examinées.

Mme Gaillard et Mme Zimmermann ont présenté leurs rapports sur l'assemblée triennale du Conseil international des femmes, tenue à Téhéran. Mme Zimmermann y a été élue vice-présidente.

Une conférence des présidents des associations des catégories Aa, Ab et Ac sera convoquée pour le 15 septembre. Elle aura son ordre du jour la révision du droit de la famille. La commission juridique a donné son appui à une requête préconisant une autorisation officielle pour les bureaux d'adoption.

Enfin, les membres qui ont représenté l'ASF'S à des assemblées générales rapporteront sur celles-ci puis l'on désignera ceux qui se rendront aux prochaines assemblées auxquelles l'Alliance est invitée.

COMMUNIQUÉ

Les sans-patrie

On pouvait, il y a quelques années, dénombrer les sans-patrie établis sur notre sol. Aujourd'hui, ce n'est plus possible en raison de l'exceptionnelle intégration réalisée par un fort pourcentage de ces réfugiés arrivés chez nous il y a cinq, six ou sept ans.

D'autres ont moins de chance. J'ai reçu, l'autre jour, une petite lettre écrite par une dame russe, déçue et qui, au bénéfice d'une assistance financière complète, car elle a été longtemps malade, s'inquiète aujourd'hui parce que le médecin la déclare guérie : « Est-ce qu'on ne va pas supprimer ma rente ? » demande-t-elle, angoissée. Evidemment non ; on ne coupe pas les vivres à une femme de plus de 70 ans sous prétexte qu'elle est guérie et n'est pas Suisse... Mais que l'angoisse est donc profondément ancrée dans les âmes malmenées par la vie !

Pensez à la collecte pour l'Aide aux réfugiés en Suisse.

R. S.



Haute-Couture
Prêt à porter

Mesure

Ida-Laurence

10, rue du Vieux-Collège - Genève - Tél. 25 00 85

Bijoux-fantaisie de Paris

Chinoises et Chinois: égalité

Par SHIN LIN

Qu'on soit ou qu'on ne soit pas d'accord avec la doctrine de la République populaire de Chine, il est intéressant d'apprendre comment la situation de la femme évolue dans ce pays.

Aujourd'hui en Chine, les femmes et les hommes sont égaux dans tous les domaines. Aucune profession n'est inaccessible aux femmes sinon celles qui sont incompatibles avec leur santé. Il y a des femmes pilotes, géologues, astronomes, ingénieurs, mécaniciennes et électriciennes.

Il y a 16 ans à peine, tout cela aurait été inconcevable. Les filles étaient confinées à la maison jusqu'à leur mariage, arrangé par leur parents. Elles devenaient alors les bonnes à tout faire de leur belle-famille et de leur mari.

Lorsque la réforme agraire, promulguée par le gouvernement populaire, répartit également la terre entre tous les paysans, quelles soient leur âge et leur sexe, ce fut, en Chine, le premier pas vers l'égalité économique entre les hommes et les femmes. L'agriculture garantit aux femmes un salaire égal à travail égal.

En 1950, en même temps que la réforme agraire, la loi sur le mariage débarassaît le pays de la servitude des femmes vis-à-vis des hommes. Les fiancailles des enfants, le concubinage et les obstacles au remariage des femmes qui étaient autrefois de tradition, furent interdits. La loi proclama le droit au libre choix du conjoint. Ce fut l'entrée de la démocratie dans les familles et un changement radical dans les relations entre générations.

Les cadres féminins

Dans l'industrie, les femmes progressent dans tous les secteurs. Dans le textile, sur dix ouvriers, six sont des femmes. Elles travaillent dans les industries légères, alimentaires, chimique, dans la métallurgie et dans les usines de machines-outils. A Anchan, le principal centre sidérurgique de Chine, environ 900 femmes sont ingénieries ou techniciennes. A Dairen, Tchang Tsai-wei, femme ingénieur, a participé à l'élaboration du projet de la locomotive diesel de 4000 CV, une des dernières réalisations chinoises. Le chantier naval de Dairen, connu pour ses navires au long cours, emploie vingt femmes ingénieries. De très nombreuses femmes sont maintenant directrices d'usines ou chefs d'ateliers. La célèbre ouvrière Hao Kien-sieou qui a mis au point une nouvelle méthode de travail, est depuis peu vice-directrice de l'Usine textile n° 6 de Tsingtao où elle travaille depuis de nombreuses années. Il y a quelques années elle avait été envoyée à Changhaï pour y étudier à l'Institut du textile de Chine où elle a obtenu une licence.

Elles sont aussi navigatrices, prospecteuses ou radio-opératrices. Dans la force aérienne, il y a des femmes commandants de groupe, d'escadrille, chefs d'équipage ou instructeurs de vol. Les militaires suivent le même entraînement que les hommes.

Un cinquième des chercheurs scientifiques sont des femmes. La moitié du personnel enseignant des écoles primaires et secondaires de Pékin est féminin. Avant 1949, très rares étaient dans ce centre culturel, les femmes professeurs, chargées de cours ou assistantes. Elles se comptent aujourd'hui par milliers. Un quart des étudiants de l'Institut du pétrole de Pékin sont des jeunes filles.

Dans les usines, autrefois, les ouvrières ne touchaient qu'entre le tiers et la moitié du salaire octroyé aux hommes. Actuellement, pour un même travail, elles reçoivent le même salaire. Le règlement sur l'assurance-travail accorde aux femmes cinquante-six jours de congé de maternité avec plein salaire et interdit aux entreprises de congédier une ouvrière enceinte ; toute usine employant plus de cinq mille personnes doit créer un service médical. Après quinze années de travail, une ouvrière peut prendre sa retraite avec une pension valant de 50 à 70 % de son salaire. Dans les usines sont également ouvertes crèches et jardins d'enfants auxquels les jeunes mamans confient leurs enfants pendant leurs heures de travail et d'études.

Dans les campagnes, les femmes sont une force active des progrès de la production agricole. Elles travaillent côté à côté avec les hommes que ce soit dans les champs, les centres forestiers, d'élevage, de pisciculture et dans les activités secondaires. Un grand nombre d'entre elles ont été remarquées pour leurs expérimentations scientifiques ou com-

me tractrices, opératrices de pompes, compagnes, vétérinaires ou volontaires du service de santé. Beaucoup également dirigent des communes populaires.

Leur rôle dans la vie politique

Depuis la libération, en 1949, les femmes jouissent, pour la première fois dans l'histoire de la Chine, de tous les droits politiques. Et à tous les échelons des institutions d'Etat, elles détiennent des postes importants.

A l'Assemblée nationale populaire, organe suprême du pouvoir d'Etat, siègent cinq cent quarante-deux femmes de diverses nationalités. Ces femmes sont des ouvrières, paysannes, éducatrices, scientifiques, médecins, infirmières ou artistes remarquables.

Soong Ching-ling, veuve du grand démonstrateur révolutionnaire, le Dr Sun Yat-sen, a été élue pour la troisième fois en 1964, vice-présidente de la République populaire de Chine.

Des femmes sont vice-ministres du gouvernement central. Plus de trois cents occupent des postes dirigeants dans les gouvernements locaux ; elles sont vice-gouverneurs, maires ou chefs de districts. L'un des vice-maires de Pékin est également une femme.

Shi Lin

France

Pas de perte d'emploi pour cause de maternité

L'Assemblée nationale française a décidé, à l'unanimité, que le fait d'attendre un enfant ne devrait pas porter préjudice à la carrière professionnelle d'une femme. A cet effet, elle a adopté un projet gouvernemental qui augmente les garanties d'emploi de la femme en cas de maternité.

Désormais, la Française qui attend un enfant ne pourra plus être licenciée, sauf faute grave ; elle pourra suspendre son contrat de travail de six semaines avant l'accouchement et jusqu'à huit semaines après ; elle pourra, si elle le désire, reprendre son activité un an seulement après la naissance de son enfant, grâce à la priorité d'embauche qui lui est reconnée.

SAINT-DOMINGUE

26 femmes gouverneurs

Le président Balaguer a désigné récemment vingt-six femmes comme « gouverneurs » des vingt-six provinces de la République dominicaine. Dix-huit d'entre elles sont mariées ou mère de familles, et il y a également trois veuves, trois célibataires. Cinq exercent des professions libérales.

M. Balaguer a déjà choisi, il y a peu de temps, une femme avocat, Mme Altigracia Bautista de Suarez, comme ministre du travail.

Le président Balaguer a pris cette décision afin de manifester aux femmes dominicaines sa gratitude pour l'aide qu'elles lui ont apportée au cours de la campagne électorale.

Femmes canadiennes

Les femmes canadiennes s'occupent de beaux-cousins de problèmes qui sont les mêmes dans tous les pays : protection de la travailleuse, de la santé, de l'enfance, de la vieillesse, étude des questions ménages, urbaines, éducatives, civiques, internationales, etc.

Mais il y a un aspect des activités féminines qui est caractéristique dans ce pays neuf. Le Canada, depuis sa fondation, est un territoire de peuplement. Les populations indiennes, toujours fort clairsemées, se retirent dans les espaces sauvages, tandis qu'années après années de nouvelles vagues d'Européens viennent s'installer.

Les émigrants ne sont pas toujours des citoyens désirables pour leur nouvelle patrie. Ce sont les conseils locaux de femmes canadiennes qui ont, à la longue, obtenu que les candidats émigrants soient présentés à l'inspection d'une commission d'enquête préalable. Ainsi n'importe quel repris de justice ne peut pas imposer sa présence à une communauté qui ne se sent pas de taille à l'en-dosser.

Enfin, devant l'afflux de réfugiés, pendant ces dernières années, les conseils locaux se sont chargés d'accueillir et de veiller à l'installation des nouveaux arrivés dans leur province. De cette façon on assimile plus rapidement et beaucoup mieux ceux que l'on ne qualifie plus d'émigrants ou de réfugiés, mais que l'on appelle les « Nouveaux Canadiens ».

Voilà comment tous les membres de ce Conseil national des femmes collaborent, de la façon la plus utile, à la formation des citoyens de demain.

« The Ryerson Press Publishers », Toronto

Une nouvelle directrice

Nous apprenons que Mme Janine Brunet vient d'être nommée directrice générale des bibliothèques de la ville de Genève. En face de candidatures masculines très intéressantes, elle l'a emporté.